



Se former à la propriété industrielle

■ Rechercher et exploiter l'information
Propriété industrielle

Les sources d'informations brevets

Rechercher et exploiter l'information propriété industrielle

LES SOURCES D'INFORMATIONS – BREVETS

NIVEAU

1 niveau
2 niveau
3 niveau

DURÉE
1 jour

LIEUX ET DATES

Marseille :
24/05/2012

FRAIS PÉDAGOGIQUES
250 €/personne

RENSEIGNEMENTS

Françoise Chauvin

- Tél. : 01 53 04 55 76
- Port. : 06 60 69 33 70
- Fax : 01 53 04 52 52
- Mél. : fchauvin@inpi.fr



PUBLICS CONCERNÉS

Toute personne souhaitant connaître les différentes sources d'informations brevets accessibles en ligne pour les utiliser dans le cadre de recherches documentaires, de surveillances.



OBJECTIFS

Découvrir l'information Brevets disponible en ligne et maîtriser les recherches, en particulier grâce à l'utilisation des classifications de brevets.

NB : La recherche sur l'information statut légal des brevets est traitée dans le stage « Rechercher le statut légal dans les bases de données brevets ».



INTERVENANTS

Responsable des bases de données Brevets ou ingénieur Recherche.



PÉDAGOGIE

- Présentation.
- Travaux pratiques.



PRÉ-REQUIS

- Bonne maîtrise des outils informatiques.
- Avoir suivi le stage « Le brevet – Initiation » ou les connaissances similaires.



STAGES COMPLÉMENTAIRES

AVANT

- Le brevet – Initiation.

APRÈS

- Méthodologie de recherche d'informations Brevets.
- Rechercher le statut légal dans les bases de données Brevets.



CONTENU

- **Présentation de différents sites avec leurs points forts, leurs limites :**
 - fr.espacenet.com de l'INPI : données françaises et base mondiale Worldwide
 - www.OMPI.org de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle : service de recherche Patentscope
 - www.uspto.gov de l'Office américain
 - www.jpo.go.jp de l'Office japonais.
- **Étude du contenu, des possibilités de recherche, des fonctions proposées : surveillance, outils de traduction, aide en ligne, etc.**
- **Explication sur les notions de familles de brevets, de brevets cités/citants, d'arbre des revendications, etc.**
- **Travaux pratiques.**

Informations pratiques

INSCRIPTIONS

Merci d'envoyer **votre bulletin de préinscription, au plus tard 15 jours ouvrables avant la date de la formation souhaitée,** à l'adresse suivante : **INPI - Ingénierie de formation - Inscriptions - 26bis,** rue de Saint-Petersbourg - 75800 PARIS Cedex ou **par fax** au 01 53 04 52 52.

Vous pouvez également télécharger le bulletin de préinscription sur le site www.inpi.fr, rubrique "Connaître la PI/Formations en PI/Formation professionnelle/Formation professionnelle continue".

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les prix des formations sont nets car l'INPI est un établissement public non assujéti à la TVA. Les paiements sont à effectuer à réception de la facture, dans un délai de 45 jours, selon la modalité choisie :

- **par chèque**, à l'ordre de l'Agent comptable de l'INPI,
- **par virement bancaire**, sur le compte :
 - DRFIP Ile de France et de Paris
 - Compte n° 00001000008
 - Code banque 10071
 - Code guichet 75000
- **par prélèvement sur votre compte client INPI.**

La convention de formation vous invitera à préciser la modalité de paiement retenue ainsi que la prise en charge éventuelle par un Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

ANNULATION

En cas d'annulation d'un stage sur l'initiative de l'INPI, les sommes éventuellement versées sont restituées intégralement, s'il s'agit d'une annulation complète, ou au *pro rata temporis*, s'il s'agit d'une annulation partielle.

DÉSISTEMENT

Tout désistement sur l'initiative du stagiaire ou de son employeur doit être signifié par écrit au plus tard **sept jours** avant la date de la formation choisie, **trente jours** pour les certificats. Au-delà de ce délai, un montant égal à 30 % des frais pédagogiques restera dû à l'INPI.

ÉQUIPE D'INTERVENANTS/PROGRAMMES/SESSIONS

En cas de nécessité, l'INPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants cités et d'apporter les modifications utiles aux programmes. Des sessions peuvent ainsi être ajoutées, annulées ou déplacées.

ADRESSE, ACCÈS ET HORAIRES

Adresse :

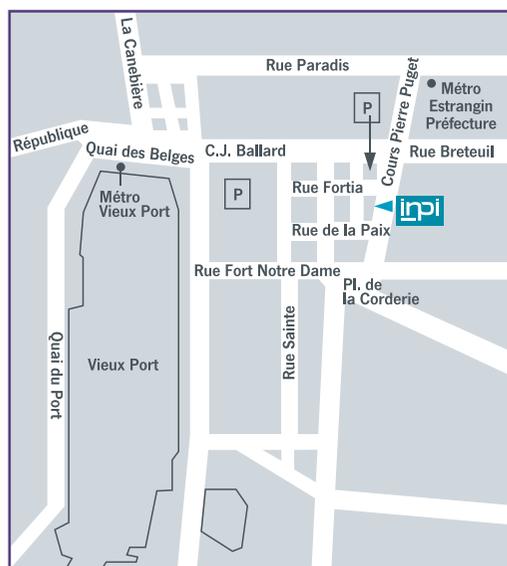
INPI
32, cours Pierre Puget
13286 MARSEILLE Cedex 06
Tél : 04 91 59 92 96

Horaires :

Accueil : 8 h 45
Cours : 9 h 00 à 17 h 30

Déjeuner (inclus dans les frais pédagogiques) :

12 h 15 à 13 h 45



www.inpi.fr
INPI Direct : 0 820 210 211



www.inpi.fr



contact@inpi.fr



INPI Direct : 0 820 210 211 (0,09 € TTC/mn)



À Paris et en région : liste et adresses
sur www.inpi.fr ou INPI Direct